



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 189/2025
SÉANCE N°10 DU 1ER DÉCEMBRE 2025

FONDS D'AIDE AUX UTILISATEURS SPORTIFS DE L'ESPACE MAYENNE (FAUSEM) – DEMANDE DE L'UNION SPORTIVE LAVALLOISE (USL)

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 25 novembre 2025, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, Président (à partir de 18 h 25) ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 36), Éric Paris, Jérôme Allaire (jusqu'à 19 h 15), Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Gwénaël Poisson (jusqu'à 19 h 20), Christine Dubois (à partir de 17 h 43), Bruno Bertier, Patrick Péniguel (à partir de 18 h 26), Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, Vice-Présidents, Bernard Bourgeais (à partir de 17 h 50), Michel Paillard (à partir de 17 h 29), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchard, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocail et David Cardoso, membres du bureau.

Était absent ou excusé

Antoine Caplan, membre du bureau.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 03 décembre 2025.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1ER DÉCEMBRE 2025

FONDS D'AIDE AUX UTILISATEURS SPORTIFS DE L'ESPACE MAYENNE (FAUSEM) – DEMANDE DE L'UNION SPORTIVE LAVALLOISE (USL)

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu la délibération n° 81/2011 du conseil communautaire du 21 juin 2021 portant sur la création du fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne et de son règlement,

Vu les délibérations du conseil communautaire n°143/2022 du 28 novembre 2022 et n°98/2023 du 19 juin 2023 portant sur la révision du fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne,

Vu le budget primitif 2025 adopté le 16 décembre 2024,

Après avis de la commission sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire décide, par application du règlement d'attribution du fonds, d'affecter ainsi qu'il suit le montant à prélever sur le fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne sportif 2025 d'un montant de 38 961,72 €.

Événements	Organisateur	Montant de la participation
Matchs basket championnat 2025/2026 6 matchs : 11 octobre 2025 – 1 ^{er} novembre 2025 – 16 novembre 2025 – 21 février 2026 – 2 mai 2026 – 9 mai 2026	UNION SPORTIVE LAVALLOISE (USL)	38 961,72 €
TOTAL SUBVENTION ATTRIBUÉE		38 961,72 €

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault